



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 8 octobre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 2 octobre 2025 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50

ÉTAIENT PRESENTS : 38

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 42

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean- Yves BRECIN, Hélène PAYET, Joël LEVERT, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET , Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PÉTRÉ, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Sandra LEMARCHAND a donné pouvoir à Guillaume DUJARDIN, Annick SOLIER a donné pouvoir à Bertrand GOSSET, Christine SALMON a donné à Nicolas BARAY, Jacky GODARD a donné pouvoir à Gérard LEGUAY.

Était absente excusée : Edith LANGLOIS.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, François REPEL, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Monsieur Bertrand GOSSET a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20251008-10 : ENV_ETUDE PAT : PROJET TUTEUR AVEC L'UNIVERSITE DE CAEN

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Pré-Bocage Intercom,

Vu la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015, précisant l'obligation pour les EPCI de plus de 20 000 habitants à élaborer, à l'échelle de leur territoire, un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

Vu l'adoption du PCAET le 5 février 2020 par délibération du conseil communautaire de Pré-Bocage Intercom et les actions liées à l'alimentation et l'agriculture durables en découlant,

Vu la délibération 20231120-5 relatives aux modalités de remboursement des frais de mission,

Vu la délibération 20240213-11 du 13 février 2024 relative à la candidature de PBi à l'appel à projets porté par la DRAAF « Vers une stratégie Nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat »,

Vu la décision du Président 20256-006 d'attribution du marché « Projet Alimentaire Territoriale sur le territoire de Pré-Bocage »,

Contexte

Dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation (PNA), Pré-Bocage Intercom a répondu en 2023 à un appel à projets lancé à l'initiative du ministère en charge de l'alimentation pour définir son Projet Alimentaire Territorial (PAT) et a été déclaré lauréat.

La communauté de communes est, depuis avril 2025, accompagné par le Groupement TERRALIM - Chambre d'Agriculture - Bio en Normandie pour la réalisation de cette étude.

Dans le cadre de cette étude, il est proposé la mise en place d'un projet tutoré pour la conduite d'enquêtes « consommation » à destination des acteurs économiques (acteurs de la distribution et de la restauration entre autres) et des consommateurs dans le but notamment de questionner sur les régimes alimentaires des habitants du territoire.

Ce projet tutoré viendrait compléter les données dont disposent le bureau d'études et préciser le diagnostic du territoire en cours. En réponse aux observations de terrain et à leurs analyses, des propositions d'actions en seront élaborées en concordances avec les besoins du territoire.

Cette collaboration est proposée à la faculté de Géographie de l'Université de Caen qui dispense le Master 2 « Géographie, Aménagement, Environnement, Développement - Parcours Territoires en transition » dont seront issus les étudiants qui interviendront sur le territoire.

La présente délibération a pour objectif de préciser les modalités de partenariat dans le cadre du projet pédagogique.

Comité de suivi

Un comité de suivi sera constitué afin de suivre et d'encadrer les étudiants dans la réalisation du projet.

Ce comité de suivi est composé de :

- Pour l'université : M. Maxime MARIE, Maître de conférences en géographie
- Pour Pré-Bocage Intercom : Mme Marie-Emmanuelle MARIE, Responsable service Développement Durable, chargée de mission PCAET

Calendrier

Le projet tutoré aura lieu au cours de l'année scolaire 2025/2026.

La première semaine dédiée au travail est celle du 15 au 19 décembre 2025 (le plus souvent consacrée à un travail en salle : recherche de données sur le territoire, recherche biblio, etc.). Les deux semaines de terrain sont calées du 19 au 23 janvier 2026 et du 2 au 6 mars 2026. Enfin, une dernière semaine consacrée au projet est bloquée du 16 au 20 mars (temps de rédaction et de préparation de présentation orale).

La date de soutenance du projet tutoré est fixée au vendredi 27 mars 2026.

Communication des résultats du projet pédagogique

Les résultats pédagogiques donneront lieu à une présentation orale sous forme de séminaire-atelier en présence des partenaires.

Propriétés des données

Les données collectées propres aux personnes ou aux entreprises ne feront l'objet d'aucune publication, seules les données agglomérées pourront faire l'objet d'une diffusion.

Les partenaires seront destinataires des données agrégées et résultats du projet pédagogique et pourront les exploiter pour une utilisation personnalisée.

Conditions logistiques et financières

Un espace de travail (bureau et commodités sanitaires) sera mis à disposition des étudiants dans les locaux de la MSAP de Villers-Bocage lors du travail de terrain notamment.

Pré-Bocage Intercom prendra en charge les frais inhérents à la production de travail de terrain réalisé par les étudiants du Master 2 Géographie, Aménagement, Environnement, Développement - Parcours Territoires en transition, à savoir : les frais de repas et ce dans les mêmes dispositions que celles prévues pour les agents de la collectivité en mission.

Un véhicule de service sera également mis disposition des étudiants pour effectuer les déplacements lors des périodes de terrain.

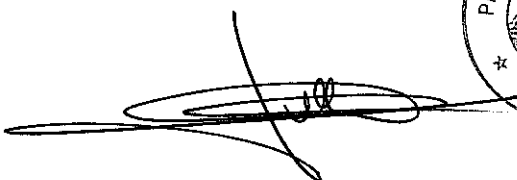
Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** la mise en place d'un projet tutoré pour la réalisation et l'analyse d'enquêtes « consommation » sur le territoire de PBI dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial entre les partenaires suivants :
 - La communauté de communes,
 - Le groupement TERRALIM – Chambre d'Agriculture – Bio en Normandie
 - L'Université de Caen Normandie (Faculté de Géographie / UFR Sciences Economiques, Gestion, Géographie et Aménagement des Territoires)
- **DE VALIDER** les conditions logistiques et financières énoncées précédemment, à savoir : mise à disposition de locaux et d'un véhicule de service et prise en charge des frais de repas selon des dispositions similaires à celles prévues dans la délibération 20231120-5 relatives aux modalités de remboursement des frais de mission
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention tripartite afférente à la mise en œuvre du projet tutoré réalisé dans le cadre de l'Etude du Projet Alimentaire Territorial de Pré-Bocage Intercom

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Bertrand GOSSET



Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20251008-20251008-10_DEL-DE
Date de télétransmission : 20/10/2025
Date de réception préfecture : 20/10/2025